



Bavois, le 30 septembre 2025

Madame,

La municipalité a pris connaissance du dossier que vous avez déposé à l'administration communale, concernant votre projet d'installation de deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques au Restoroute de Bavois, places de stationnement et armoire de distribution.

Au vu du dossier et constatant la minime importance de cette construction nous vous informons que vous êtes autorisé à l'exécuter aux conditions suivantes :

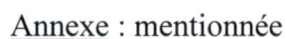
- sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière ;
- aucune modification ne sera apportée au projet tel que présenté, sans avoir été préalablement admise par la municipalité ;
- veuillez vous acquitter d'un émolument de fr. 100.-, conformément à la facture ci-jointe, afin de couvrir les frais de la présente autorisation.

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux prescriptions susmentionnées et nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Secrétaire

Carole Pose



Rue du Collège 14 – 1372 Bavois – 024 441 46 43 – greffe@bavois.ch – www.bavois.ch